

LES VACCINS SONT-ILS VRAIMENT UTILES ?



Mais si mon compagnon ne sort pas, le vaccin est-il nécessaire ? Quels sont les effets secondaires ? Contre quoi vacciner et à quelle fréquence ? Il n'est plus jeune, est-ce toujours utile ?

L'adage bien connu « il vaut mieux prévenir que guérir » s'applique parfaitement à la vaccination. Pourtant, seulement deux chiens sur trois et un chat sur trois sont vaccinés correctement dans notre pays. La vaccination, en stimulant la réponse immunitaire, permet en cas de contact ultérieur de lutter contre la maladie, tout au moins d'en atténuer les symptômes. Chez l'Homme, la vaccination a même permis d'éradiquer la variole à la fin du siècle dernier. La rage autochtone a disparu de notre pays grâce à une vaste campagne de vaccinations des populations de renards conduite sur de nombreuses années. Pour chaque chat, pour chaque chien votre équipe vétérinaire peut vous proposer un plan personnalisé de vaccination adapté.

Il n'est plus tout jeune, est-ce vraiment utile ?

Le jeune à la naissance ne dispose que des anticorps transmis par le colostrum (le premier lait) de sa mère, riche en anticorps, pour lutter contre les maladies infectieuses. Progressivement la quantité de ces anticorps maternels diminue et le jeune chiot ou chaton fabrique alors ses propres anticorps.

Les vaccins contribuent à stimuler et susciter la fabrication des anticorps tournés vers des maladies graves, parfois mortelles pour certaines.

Il est important de faire des rappels réguliers ; la protection s'estompe avec le temps. Chez votre compagnon âgé, la vaccination pratiquée alors qu'il était chiot ou chaton n'est plus efficace. De plus son système immunitaire est moins vigoureux. **Vacciner votre chien ou votre chat seniors est donc indispensable !**

Contre quoi le vacciner ?

Les vaccins protègent contre des maladies infectieuses virales (rage, leucose...) ou bactériennes (chlamydiose), et contre certaines maladies parasitaires (piroplasmose...).

Chez le chiot, dès deux mois, on peut envisager de vacciner contre la **maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la leptospirose, le virus de la toux de chenil et la parvovirose**. A partir de six mois, vous pouvez le vacciner contre la **leishmaniose et la piroplasmose**.

Vous pouvez faire vacciner votre chaton à partir de deux mois contre le **typhus, le coryza, la chlamydiose et la leucose**.

Le programme vaccinal de chacun est à adapter en fonction de son mode de vie, de la région où vous vivez, et éventuellement des lieux où vous emmenez vos compagnons en voyage. Votre vétérinaire peut vous conseiller sur le plan de vaccination le plus judicieux.

La vaccination contre la rage est-elle obligatoire ?

La rage a un statut particulier puisque c'est une maladie mortelle transmissible à l'Homme. La France est en effet indemne de la maladie depuis plusieurs années (2001 pour la rage sauvage des carnivores), hormis les cas importés depuis des pays encore concernés. **Vacciner contre la rage est donc lié à un besoin particulier, notamment si vous envisagez de voyager avec votre compagnon vers certaines destinations**. Dans ce cas, vous devrez posséder un passeport pour votre chien ou votre chat, dans lequel cette vaccination est consignée. Attention, un délai (21 jours) est nécessaire avant que la protection soit valable réglementairement et votre compagnon doit être identifié. **La validité est limitée à un an à compter de la date d'injection**.

Notons que seuls doivent systématiquement être à jour du vaccin antirabique les chiens dits dangereux tels que ceux définis par la loi de janvier 1999.

Cependant, compte tenu de l'apparition sporadique de cas importés, la vaccination peut être recommandée.



Mon chat ne sort pas : est-ce utile ?

On pourrait penser qu'un chien ou un chat qui ne sort pas ne court aucun risque de maladies infectieuses.

Chez le chat vivant strictement en appartement, l'intérêt de vacciner se pose en effet. Même s'il ne sort pas du tout, il ne faut pas oublier que certains virus sont suffisamment résistants pour pouvoir être transportés par voie aérienne et contaminer votre compagnon en dehors de tout contact avec un congénère infecté. **Le typhus et le coryza peuvent être transmis par des porteurs** (le propriétaire du chat tout simplement !) qui sont entrés en contact avec des animaux infectés. **Le typhus est une maladie encore très répandue et demeure grave même avec une prise en charge médicale.**

C'est pourquoi même les chats vivant tout au long de leur vie en appartement fermé doivent bénéficier de la vaccination.



Les vaccins sont-ils vraiment efficaces ?

Bien sûr ! Les vaccins proposés par votre vétérinaire ont fait l'objet de validations et d'étude d'efficacité.

Certains vaccins ont demandé des années de recherches avant d'être mis à notre disposition. **Il faut toutefois garder à l'esprit que comme pour nous, les vaccins afin d'être efficaces doivent être mis en œuvre de façon rigoureuse.** Chez le jeune, il est souvent indispensable de pratiquer deux voire trois injections de primo-vaccination pour atteindre un bon niveau de protection. Certains vaccins doivent recevoir des rappels réguliers, annuels le plus souvent. Enfin, l'efficacité vaccinale n'apparaît qu'après un certain délai.

Tous les vaccins n'ont pas un niveau de protection absolue. En revanche, a minima ils réduisent considérablement les symptômes, et dans tous les cas protègent votre compagnon des effets les plus sévères de la maladie. Votre vétérinaire et son équipe peuvent vous donner des informations très précises à ce sujet. Le coryza du chat par exemple est une maladie due à plusieurs agents, et la vaccination protège seulement contre les deux plus dangereux : l'herpès vireux et la calicivirose.

Même un chat vacciné peut donc développer un coryza, mais ce n'est alors qu'une des nombreuses formes bénignes !

Quels sont les risques à vacciner ?

Il n'y a aucun risque à vacciner votre compagnon s'il est en bonne santé, même âgé. Toutefois, la vaccination reste un acte médical et une injection de produit actif ne doit être effectuée que dans un cadre médical strict.

Après l'injection, votre compagnon peut avoir de l'hyperthermie, et parfois sembler légèrement fatigué. Ceci est passager et rapidement son niveau d'activité devient à nouveau normal. Chez les chats, on a parfois mis en cause la vaccination dans la survenue de tumeurs locales très agressives et récidivantes : les fibrosarcomes. Des études récentes, conduites sur plusieurs milliers de chats ont montré que le risque d'apparition de ces tumeurs est lié à des prédispositions génétiques et reliées à des traumatismes locaux (morsures, injections même de substances anodines !) Ces fibrosarcomes demeurent très rares, et apparaissent à des sites particuliers, notamment riche en tissus fibreux comme entre les omoplates, site d'injection autrefois habituel chez le chat. Les vétérinaires ont pris pour habitude de ne pas pratiquer d'injection dans ces sites.

Ainsi donc les risques liés à l'acte de vaccination sont extrêmement tenus, face aux bénéfices importants procurés par la protection contre des maladies souvent très graves.

La vaccination demeure la meilleure protection contre les maladies infectieuses les plus graves que peut contracter votre chien ou votre chat. Quel que soit son âge, il est important de vérifier avec votre vétérinaire son statut vaccinal et d'adapter un programme de vaccination en regard de ses besoins. En effet, même un chat vivant en appartement en plein centre-ville peut contracter des maladies infectieuses et courir des risques qu'il est simple et efficace de prévenir. N'hésitez donc pas à questionner votre vétérinaire !